

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2016-09-19 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 19e jour du mois de septembre 2016 à 20 :00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents :

Les conseillers :
Lina Lacharité, Roger Tessier, Denis Laroche et François Parenteau

Le conseiller Luc Bessette est présent à partir de 20:20 heures.

La conseillère Rachel Laflamme est absente.

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demande d'installation d'un rail de sécurité pour la tour à l'école
3. Retrait d'un constat d'infraction à la cour municipale
4. Demande d'installation d'un luminaire intersection route Caya et rue Ménard
5. Adoption règlement pour abroger le règlement numéro 204 et le règlement numéro 319 relatifs aux heures d'ouverture du bureau de la Municipalité de Lefebvre
6. Résolution pour établir les heures d'ouverture du bureau de la Municipalité de Lefebvre
7. Remboursement partiel prêt TECQ
8. Budget pour coupage de branches
9. Période de questions
10. Varia
11. Levée de la séance

(16-09-178) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(16-09-179) DEMANDE D'INSTALLATION D'UN RAIL DE SÉCURITÉ POUR LA TOUR À L'ÉCOLE

CONSIDÉRANT la demande de Xittel télécommunication relativement à l'ajout d'un rail de sécurité sur la tour internet à l'école afin de se conformer aux normes RSST, article 348 ;

CONSIDÉRANT que Xittel télécommunication prendra à sa charge le coût d'installation ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que le conseil accepte de faire l'ajout d'un rail de sécurité dans la tour à l'école au coût de 1 725. \$ plus taxes ;

Qu'un nouveau poste budgétaire soit créé au budget 2016 soit : « (03-310-20-000) RAIL DE SÉCURITÉ » ;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 1 812. \$ pris dans le poste budgétaire (03-310-16-000) et affecté dans le poste budgétaire (03-310-20-000) :

(03-310-20-000) 1 812. \$ pris dans le poste budgétaire
(03-310-16-000)

Qu'une somme de 1 985. \$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-20-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-09-180) RETRAIT D'UN CONSTAT D'INFRACTION À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre a émis un constat d'infraction #CAE160403 relativement au Règlement sur les nuisances numéro 292 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jimmy Lessard, le défendeur, n'a pas acquitté son constat mais qu'il a fait le ménage sur son terrain à la satisfaction de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que ce constat a été transmis à la Cour municipale de Drummondville ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise le retrait à la cour municipale du constat # CAE160403 au nom de Jimmy Lessard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le conseiller Luc Bessette arrive à 20H20

(16-09-181) DEMANDE D'INSTALLATION D'UN LUMINAIRE INTERSECTION ROUTE CAYA ET RUE MÉNARD

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande d'installation d'un luminaire à l'intersection de la route Caya et de la rue Ménard ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU qu'un luminaire LED de 90 Watts soit acheté de « Réjean Gauthier, Entrepreneur Électricien Inc. » au coût de 731.52\$ plus taxes pour être installé à l'endroit suivant :

- Rue Ménard près de l'intersection de la route Caya (poteau #Z5Y6D)

Qu'un plan de localisation pour l'emplacement de ce luminaire soit soumis à Hydro-Québec pour son approbation ;

Qu'une somme de 1 095. \$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-01-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-09-182) ADOPTION RÈGLEMENT POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 204 ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 319 RELATIFS AUX HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

ATTENDU QUE le règlement numéro 204 et le règlement numéro 319 doivent être abrogés étant donné que des nouvelles heures d'ouverture de bureau seront autorisées par résolution ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance tenue le 6 septembre 2016 ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte le règlement intitulé : « Règlement pour abroger le règlement numéro 204 et le règlement numéro 319 relatifs aux heures d'ouverture du bureau de la municipalité de Lefebvre ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 374

Règlement pour abroger le règlement numéro 204 et le règlement numéro 319 relatifs aux heures d'ouverture du bureau de la Municipalité de Lefebvre

ATTENDU QUE le règlement numéro 204 et le règlement numéro 319 doivent être abrogés étant donné que des nouvelles heures d'ouverture de bureau seront autorisées par résolution ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été dûment donné lors de la séance tenue le 6 septembre 2016 ;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement abroge le règlement numéro 204 intitulé « Règlement relatif aux heures d'ouverture du bureau de la Municipalité de Lefebvre » et le règlement numéro 319 intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif aux heures d'ouverture du bureau de la Municipalité de Lefebvre ».

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité, le 19 septembre 2016, par la résolution numéro 16-09-182.

Signé : _____
Claude Bahl, maire

Signé : _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

Avis de motion a été donné le 6 septembre 2016
Adopté le 19 septembre 2016
Publié le 22 septembre 2016

(16-09-183) RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire établir par résolution les heures d'ouverture du bureau municipal et uniformiser l'heure d'ouverture le matin ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que le conseil fixe les heures d'ouverture du bureau municipal de la Municipalité de Lefebvre comme suit :

Lundi	9 :00 à 12 :00	et	13 :00 à 16 :00
Mardi	9 :00 à 12 :00	et	13 :00 à 16 :00
Mercredi	9 :00 à 12 :00	et	13 :00 à 16 :00
Jeudi	9 :00 à 12 :00	et	13 :00 à 16 :00
Vendredi	9 :00 à 12 :00		

Que le bureau municipal soit fermé les jours de fêtes qui sont déterminés comme suit :

- Le jour de l'an
- Le lendemain du jour de l'an
- Le Vendredi Saint
- Le lundi de Pâques
- La Fête des Patriotes
- Le 24 juin
- Le 1^{er} juillet
- La Fête du Travail
- La Fête de l'Action de Grâce
- Noël
- Le Lendemain de Noël
- Les fêtes proclamées par le gouvernement fédéral ou provincial ou par la municipalité

Que le bureau municipal sera fermé la dernière semaine de décembre de chaque

année, soit du 24 au 31 décembre inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-09-184) REMBOURSEMENT PARTIEL PRÊT TECQ

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait un prêt temporaire pour les travaux sur la route O'Brien ;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière suggère de rembourser une tranche de 100 000. \$ sur le prêt;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre de rembourser une somme de 100 000. \$ sur le prêt temporaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-09-185) BUDGET POUR COUPAGE DE BRANCHES

CONSIDÉRANT la résolution 16-04-78 pour le coupage de branches ;

CONSIDÉRANT qu'il serait important d'augmenter le budget pour cette dépense afin de faire plus de travaux de coupage de branches sur le territoire de la municipalité ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre alloue un montant supplémentaire de 5 000. \$ pour le coupage de branches effectué par « Les Entreprises Alain Bélanger et fils Inc. » ;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 5 000. \$, pris dans les postes budgétaires (02-320-00-625), (02-320-00-629) et (02-320-01-629) et affectés dans le poste budgétaire (02-320-01-521) :

(02-320-01-521) 1 780. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-625)

(02-320-01-521) 350. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-629)

(02-320-01-521) 2 870. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-01-629)

Qu'une somme supplémentaire de 5 000. \$ soit allouée relativement à ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

(16-09-186) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseiller Denis Laroche et appuyée par le conseiller François Parenteau à 20 : 25 heures.

Signé : _____
Claude Bahl, maire

Signé : _____
Julie Yergeau, directrice générale
& secrétaire-trésorière